

## **VILLE DE NOUMEA**

## PROJETS ALIMENTAIRES SITUES SUR LA COMMUNE DE NOUMEA

(si hors commune de Nouméa voir avec le Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire - SIVAP)

## Références réglementaires et bibliographiques :

- Délibération n°155 modifiée du 29/12/98 relative à la salubrité des denrées alimentaires
- Règlement Territorial relatif à l'Hygiène Municipale (RTHM) datant du 02/08/1958
- Guides des Bonnes Pratiques Métiers
- Délibération n°2015/1658 du 23/12/2015 relative au règlement de l'assainissement collectif de la Ville de Nouméa

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) GERANT(S)

Le dossier doit être rendu complet à la DRS pour instruction. DRS : 100 rue Edouard UNGER BP K1 – 98849 Nouméa CEDEX – Tél : 27 78 61 Fax : 24 12 43

## Prénom: Téléphone:.....Email:.... Adresse postale ou boite postale. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET ☐ Création □ Reprise – nom de l'enseigne commerciale actuelle :..... Adresse du projet :..... Type d'activité alimentaire choisie (si votre activité ne fait pas partie de cette liste, veuillez-vous rapprocher du SIVAP au 24.37.45). Biscuiterie, viennoiserie Fabrication à caractère artisanal de plats cuisinés à l'avance Boulangerie Fabrication de produits à base de végétaux Commerce de détail itinérant ou occasionnel de denrées Pâtisserie alimentaires Restauration collective à caractère social : cuisine satellite Débit de boissons Restauration collective à caractère social : centre d'accueil П Epicerie, supérette (surface de vente alimentaire <400m²) faible capacité Fabrication à caractère artisanal de boissons Restauration collective à caractère social : centre de П П Fabrication à caractère artisanal de chocolat et confiseries vacances П Restauration commerciale Type de clientèle : ☐ professionnels<sup>1</sup> (dépôt vente au niveau d'une autre entité commerciale) □ Particuliers Livraison: □ Particuliers □ professionnels¹ □ aucune

<sup>1 :</sup> Un dossier complémentaire d'Agrément d'Hygiène Simplifié sera demandé après étude du projet.